

Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation

EVALUATION DES DISPOSITIFS D'AIDE AUX DEVOIRS

Karine Benghali Daeppen *, Eugen Stocker**

**URSP, Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture, Vaud, Suisse,
karine.daeppen@vd.ch*

***URSP, Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture, Vaud, Suisse,
eugen.stocker@vd.ch*

Mots-clés : *devoirs à domicile, aide aux devoirs, équité, efficacité, scolarité obligatoire*

Résumé. *L'objectif principal de cette recherche est de tenter de répondre à la question : l'aide aux devoirs permet-elle d'atténuer l'inégalité des élèves devant les devoirs à domicile ?*

Les principaux facteurs caractérisant l'aide aux devoirs sont les conditions d'accès (sélection, coût), les conditions de travail (taille du groupe, encadrement), la fréquence et la durée des périodes d'aide aux devoirs, la formation et les tâches des surveillants, la coordination entre surveillants et enseignants, la supervision de l'aide aux devoirs au niveau de l'établissement.

En analysant les différents modèles rencontrés, l'étude devrait permettre de dégager les « bonnes pratiques » (best practice) pour plus d'équité des élèves face à l'enseignement.

1. Introduction

En Suisse, les cantons gardent une part importante de compétences et d'autonomie en matière d'enseignement, et ceci malgré le processus d'harmonisation en cours. L'organisation et le fonctionnement du système d'enseignement peuvent ainsi différer d'un canton à l'autre, ce qui se répercute aussi sur le rôle et les compétences des communes en la matière. Dans le canton de Vaud – terrain de notre recherche –, les communes se chargent des activités parascolaires, dont fait partie l'aide aux devoirs (autrement appelée devoirs surveillés). Les conditions cadre établies par le canton laissent aux communes une grande marge de manœuvre dans la définition de la forme et du contenu de cette aide. Les différents modèles d'aides aux devoirs qui en résultent sont analysés par notre étude.

2. Contexte et lien avec l'actualité de la recherche

Les devoirs à domicile ont fait l'objet de nombreuses études, mais le débat sur leur utilité et leur efficacité n'est pas clos. S'il existe un lien entre devoirs et réussite scolaire, alors les conditions de travail à la maison et l'aide reçue – variables d'un enfant à l'autre – peuvent renforcer les inégalités scolaires. L'aide aux devoirs, définie ici comme la mise à disposition d'un espace de travail avec un surveillant et éventuellement un soutien aux élèves, devrait pallier cet inconvénient.

De la compétence des communes dans le canton étudié, cette aide aux devoirs peut être très inégale d'un établissement à l'autre. La présente recherche permet de comparer et d'évaluer les forces et les faiblesses des différents modèles et pratiques. En posant la question de l'efficacité des différentes formes rencontrées d'aide aux devoirs, elle s'inscrit dans le courant des recherches sur l'équité des pratiques d'accompagnement de la scolarité.

Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation

3. Méthode

L'essentiel de l'enquête porte sur 21 établissements du canton de Vaud. Ces établissements sont répartis sur un grand nombre de communes répondant à différents critères (ville, campagne, populations favorisées/défavorisées). L'étude se base sur plusieurs sources d'informations. Des entretiens téléphoniques avec des responsables communaux, des entretiens individuels semi-dirigés avec des doyens et avec des surveillants, des entretiens avec des élèves, et une grille d'observation en situation des pratiques de l'aide aux devoirs dans plusieurs établissements, devront permettre d'obtenir un regard croisé et de saisir les objectifs, le fonctionnement et l'efficacité des différents modèles d'aide aux devoirs. Les données sont analysées selon des méthodes qualitatives.

4. Objectifs de la recherche

Le but général de la recherche est de renforcer la connaissance sur ce qui est offert aux élèves de l'école obligatoire en matière de devoirs surveillés, dans le canton de Vaud. Ce but général passe par plusieurs objectifs particuliers dont celui de récolter des informations, auprès des doyens, sur :

- l'organisation des devoirs surveillés dans le canton de Vaud ;
- les conditions et les modes d'accès aux devoirs surveillés ;
- le type et le nombre d'élèves concernés par les devoirs surveillés ;
- la formation des surveillants ;
- les pratiques des devoirs surveillés ;
- les difficultés rencontrées par les élèves dans le cadre des devoirs surveillés.

Le présent document se focalise sur ces aspects, mais ne constitue qu'un volet particulier d'une étude plus vaste intitulée « Regards croisés sur l'organisation des devoirs surveillés dans le canton de Vaud » qui s'intéressera également aux points de vue des surveillants et des élèves concernés, qui interrogera également les doyens sur les devoirs à domicile en général, et qui complètera ce tableau par une série d'observations des pratiques de l'aide aux devoirs.

5. Résultats de la recherche

La recherche étant en cours, seule la partie des résultats basés sur les entretiens menés avec les doyens des 21 établissements concernés sont présentés.

5.1 Organisation et fonctionnement de l'aide aux devoirs

L'aide aux devoirs est de la responsabilité de la commune. Cette dernière peut se charger de son organisation, comme elle peut la déléguer à l'école ou à un autre organisme, par exemple une association de parents d'élèves. De deux à cinq séances sont offertes par semaine. Ces séances varient de 45 minutes à 2h15, l'offre hebdomadaire d'aide aux devoirs s'étend finalement de 1h30 à 12h selon les établissements. Sa fréquentation peut être plus ou moins contraignante pour les élèves. En effet, dans certains établissements les élèves, en accord avec leurs parents, peuvent choisir de suivre toutes les séances dans leur intégralité ou au contraire un nombre plus restreint de séances, selon une durée à choix. Dans d'autres établissements, toutes les séances sont obligatoires et les élèves sont tenus de les suivre dans leur intégralité. De même, selon les lieux, les élèves doivent rester jusqu'à la fin de la séance – ce qui pose la question de leur occupation s'ils ont terminé leurs devoirs avant – ou peuvent être libérés les devoirs terminés – ce qui pose la question de la responsabilité de l'école.

Les séances peuvent avoir lieu dans une salle de classe, dans une salle neutre type salle de travaux manuels ou plus rarement hors de l'établissement. Le nombre de participants aux séances est réglementé par les communes. Il varie de 10 à 30 élèves – 3 élèves dans un cas particulier de modèle par tutorat.

Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation

Dans les grands établissements où se côtoient plusieurs surveillants, ces derniers peuvent être coordonnés entre eux (par exemple un surveillant responsable coordonne le travail : l'attribution des classes, le remplacement d'un surveillant absent, l'organisation de rencontres entre surveillants), ou pas du tout. De la même façon, les contacts entre surveillants et enseignants peuvent être réguliers ou inexistant. Ces contacts peuvent avoir lieu entre la fin des cours et le début des devoirs surveillés ou de manière plus occasionnelle, en cas de besoin. Ils peuvent concerner des devoirs trop difficiles, trop longs, ou au contraire insuffisants, un élève qui pose problème, etc.

5.2 Conditions et modes d'accès

L'aide aux devoirs est généralement ouverte à tous les élèves, même s'il est parfois spécifié qu'elle s'adresse plus particulièrement à un public cible, par exemple à des élèves en difficulté ou à ceux dont les parents (pour des raisons de langue, de manque de disponibilité, etc.) ne peuvent pas assurer un cadre satisfaisant pour les devoirs.

Le prix de ce service varie considérablement d'un établissement à l'autre. Il s'étend de la gratuité complète à un tarif de 1150 euros annuels - la moyenne sur les 21 établissements étudiés tournant autour de 250 euros. Certaines communes évitent volontairement la gratuité pour ne pas risquer que les élèves ne prennent pas les devoirs surveillés au sérieux, ne respectent pas le matériel, ou que les parents soient tentés de les utiliser comme une garderie. A l'inverse, un tarif élevé peut avoir pour conséquence d'exclure les élèves issus de famille modeste de cette prestation. Afin d'éviter ce problème, certaines communes proposent des subsides aux familles défavorisées financièrement. Ce n'est toutefois pas le cas partout, ce qui repose la question des conditions d'accès et de l'enjeu autour de l'égalité de traitement des élèves.

Un autre frein à l'inscription à l'aide aux devoirs peut être l'offre insuffisante ou inexistante de transports scolaires, notamment dans les campagnes.

5.3 Profil des élèves et participation à l'aide aux devoirs

L'inscription d'un élève à l'aide aux devoirs peut être motivée par plusieurs raisons. L'impossibilité pour les parents d'aider leur enfant ou même de simplement surveiller le moment des devoirs peut en être une. Elle peut se justifier par un manque de temps (les deux parents sont actifs professionnellement), ou par leur incapacité à le faire – cela peut être le cas pour les parents allophones, pour ceux qui maîtrisent mal le contenu des programmes et les termes utilisés ou, d'une manière générale, pour ceux qui connaissent mal le système scolaire et ne sont plus en phase avec ce qui se fait à l'école. Une autre motivation peut être que les élèves – ou leurs parents – s'attendent à un soutien aux devoirs et visent une amélioration des résultats scolaires.

La part des élèves fréquentant les séances d'aide aux devoirs varie d'un établissement à l'autre. Elle peut dépendre des caractéristiques socio-économiques du bassin de recrutement de l'établissement, de la politique de la commune ou de l'établissement qui incite ou non à l'inscription à l'aide aux devoirs, du tarif, des transports, etc.

Dans certains établissements, la part de fréquentation de l'aide aux devoirs est très faible – 3% des élèves. Il s'agit soit de communes dont le fonctionnement de la famille est traditionnel et rural (par exemple, la mère ne travaille pas ou à temps très partiel) ou au contraire, de communes accueillant des familles de niveau social assez élevé, qui préfèrent offrir une aide plus individuelle et plus axée sur le soutien à leur enfant. Dans certains cas, il a été relevé un problème de confiance de la part des parents envers l'aide aux devoirs, ou de réticence des élèves à la fréquenter.

Dans d'autres établissements, trois quarts des élèves y participent. Il peut s'agir de communes urbaines dont les enfants sont inscrits à l'accueil de jour, et qui sont alors obligés d'aller aux

Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation

devoirs surveillés, ou encore d'écoles très engagées vis à vis des devoirs surveillés qui encouragent vivement leurs élèves à les fréquenter.

5.4 Formation des surveillants

Les exigences par rapport à la formation des surveillants ne sont pas les mêmes dans toutes les communes. Les unes ne demandent aucune formation spécifique, et engagent des mères de famille disponibles ou des étudiants, tandis que d'autres ont recours exclusivement à des enseignants. Ce choix a des répercussions sur le contenu de l'aide aux devoirs et sur son coût.

5.5 Pratique des aides aux devoirs

Il n'existe pas systématiquement de cahier des charges pour les surveillants. L'aide aux devoirs peut se limiter à la mise à disposition des élèves d'un espace surveillé par un adulte. Certains surveillants s'en tiennent à ces demandes de base, en assurant le calme dans la salle, la mise au travail des élèves et leur surveillance. D'autres vont bien au-delà et offrent un véritable soutien scolaire, en expliquant les consignes, corrigeant les exercices, faisant répéter les leçons, voire en reprenant des notions mal assimilées.

Ces différences de pratiques dépendent du degré d'implication des personnes à charge de l'aide aux devoirs. Elles ne sont pas forcément à mettre en rapport avec leur formation.

5.6 Efficacité de l'aide aux devoirs

Nous parlerons ici d'efficacité ressentie par les différents acteurs, et pas d'efficacité mesurée. Du côté des élèves, certains dispositifs sont peu appréciés, et ils n'ont aucun plaisir à y prendre part. Cette situation a des conséquences au niveau de la discipline, de l'absentéisme aux devoirs surveillés, et finalement engendre un sentiment de pénibilité pour les élèves et leur entourage - sentiment encore accentué s'ils sont obligés de rester jusqu'à la fin de la séance. A l'inverse, dans certaines écoles, la satisfaction est grande de la part des élèves mais également de leurs parents, des surveillants (qui notent une bonne ambiance de travail), et des enseignants soulagés que les devoirs soient faits et qu'ils n'aient pas besoin de punir à ce sujet.

De l'opinion des doyens interrogés, l'aide aux devoirs peut, selon les cas, être considérée comme peu efficace ou, au contraire, comme répondant parfaitement aux besoins des élèves, et atteignant ainsi l'objectif de réduction des inégalités.

L'enquête montre que des dispositifs peuvent se ressembler alors que l'efficacité ressentie par les acteurs à leur égard est très différente.

De même, il existe des situations où, de manière théorique, le modèle de devoirs surveillés réunit tout ce qui paraît indispensable à un bon fonctionnement - une équipe de personnes compétentes et motivées, des bonnes conditions de travail, etc. - et pourtant il n'apporte pas satisfaction aux acteurs concernés.

Finalement, les critères d'efficacité sont multiples et interagissent entre eux, ce qui en rend l'interprétation complexe. Les observations de pratiques, les entretiens des surveillants et des élèves qui seront réalisés dans la suite de cette étude, donneront plus de pistes de compréhension.

6. Conclusion

Les doyens proposent plusieurs pistes pour améliorer les conditions d'efficacité des devoirs surveillés. Ils suggèrent, par exemple, que les surveillants soient systématiquement formés, de telle sorte à ce qu'ils soient capables d'expliquer les consignes, si nécessaire de reprendre un morceau de cours, de corriger les devoirs, l'idée étant donc que les élèves reçoivent une véritable aide.

Cultures et politiques de l'évaluation en éducation et en formation

Idéalement, les surveillants devraient posséder des compétences pédagogiques, il faudrait donc que ce soit des enseignants. Une autre proposition serait que les élèves rentrent chez eux les devoirs terminés et corrigés, de manière à ce que ce ne soit pas aux parents – plus ou moins bien outillés pour le faire – que revienne cette tâche de correction des devoirs. Les doyens estiment que des groupes plus petits permettraient un environnement moins bruyant et un meilleur encadrement, ce qui améliorerait les conditions de travail. Enfin, une bonne coordination entre surveillants et enseignants, avec des allers et retours réguliers et dans les deux sens serait souhaitable pour un bon fonctionnement de l'aide aux devoirs.

Notre étude montre toute la liberté qui est laissée aux communes et les marges de manœuvre dont elles disposent pour la mise en place et la réalisation de l'aide aux devoirs. Elles sont dans l'obligation d'offrir ce service et certaines s'acquittent avec beaucoup de sérieux de cette mission, en étant parties prenantes et conscientes des enjeux. D'autres fonctionnent, à l'égard de l'aide aux devoirs, davantage à minima, préférant allouer leurs ressources limitées à d'autres postes. Les conditions d'accès et des offres d'aide sont, par conséquent, très variables d'un établissement à l'autre. Dans le meilleur des cas, l'accès est gratuit et la surveillance est assurée par un enseignant qui est capable d'aider les enfants. Dans d'autres cas, les parents paient cher l'inscription, et une personne sans formation pédagogique surveille les enfants. Il arrive donc que des élèves ne puissent pas accéder aux devoirs surveillés pour des raisons financières, ou alors ils y vont, mais ne reçoivent pas l'aide espérée. Le fait que les devoirs surveillés soient de la compétence des communes rend impossible le traitement équitable de tous les enfants du canton. Une solution, pour favoriser l'équité de l'aide à tous les élèves qui en ont besoin, serait d'harmoniser les pratiques au niveau du canton concernant les objectifs des devoirs d'une part, et l'aide aux devoirs de l'autre. Cette aide pourrait être réglementée au niveau cantonal et ainsi garantir les mêmes conditions d'accès et la même offre d'aide à tous les élèves du canton.

7. Références et bibliographie

- Glasman, D. (en collaboration avec Besson, L.) (2004). *Le travail des élèves pour l'école en dehors de l'école*. Paris : Ministère de l'Éducation Nationale, Haut conseil de l'évaluation de l'école.
- Larue, R. (1995). Le travail personnel des élèves en dehors de la classe. *Education & formations*, 44, 5-9.
- Van Kempen, J.-L. (2008). *Les travaux à domicile à l'école primaire contribuent-ils à renforcer les inégalités sociales ?* Analyse UFAPEC n°35.08. <http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2008/35-08-devoir.pdf>